

Hotline :
+33 (0)3 28 04 69 85

ZONE D'ACTIVITE ACTIBURO
99 Rue Parmentier
59650 Villeneuve d'Ascq
Tél. +33 (0)3 20 34 67 48
Fax +33 (0)3 20 64 29 17
contact@assur-travel.fr

www.assur-travel.fr



Globe trotters expatriés temporaires

L'assurance pour tout type de déplacement à l'étranger.

Conditions 2026



assur-travel
Partenaire de votre mobilité



ASSUR TRAVEL, spécialiste de la mobilité Internationale vous propose son offre **GLOBE TROTTERS - EXPATRIES TEMPORAIRES.**

Pour qui cette offre ?

Ce produit s'adresse à toutes les personnes :

- qui entreprennent un voyage ou un séjour de longue durée jusqu'à 36 mois,
- qui recherchent une sécurité médicale en cas d'accident ou maladie soudaine et imprévisible non connue avant le départ.

Cette offre est particulièrement adaptée aux personnes qui s'installent temporairement à l'étranger avant une expatriation définitive ou lors d'une mission professionnelle de quelques mois mais aussi pour les Globe trotters désireux d'entreprendre un tour du monde.

Pourquoi cette offre ?

Un aléa de santé à l'étranger peut être très difficile à gérer et très coûteux.

Une crise d'appendicite à Pékin, à Washington, ou à Pointe noire au Congo,....

- « dans quel hôpital dois je me rendre ? »
- « ma carte de crédit va-t-elle être exigée à l'admission ? »

Avec le produit GLOBE TROTTERS - EXPATRIES TEMPORAIRES, nous gérons votre admission dans l'hôpital le plus adapté à votre situation, nous faisons une prise en charge directe de vos frais d'hospitalisation, et si besoins nous vous rapatrions.

QUELLES GARANTIES CHOISIR ?

L'offre GLOBE TROTTERS - EXPATRIES TEMPORAIRES est le produit qui va vous apporter une sécurité médicale en cas d'accident ou maladie avec :



- Des garanties frais de santé au premier euro,
- Une garantie assistance rapatriement,
- Une assurance responsabilité civile,
- Une assistance voyage,
- Une assurance bagages,
- Des garanties de prévoyance.



NOS POINTS FORTS

- Des contrats clairs et complets adaptés à vos besoins et à votre budget.
- Des tarifs compétitifs.
- Une couverture Santé et Assistance en cas d'épidémie.
- Vous bénéficiez du service de téléconsultation via  **médecin direct** à vos côtés, où que vous soyez
- Des remboursements de vos frais médicaux au premier euro, aucune couverture préalable à la sécurité sociale n'est exigée.
- La prise en charge de frais d'hospitalisation sur simple appel téléphonique.
- Des modalités de gestion modernes et efficaces : les remboursements de vos frais médicaux sous 48h à réception de vos factures scannées.
- Des garanties spécifiques et complémentaires en cas d'épidémie : frais d'hôtel en cas de confinement, billet retour, aide-ménagère, soutien psychologique.
- Un plateau d'assistance médicale disponible 24h sur 24 et 365 jours par an et dans le monde entier.
- Des formalités d'adhésion réduites en ligne, sans questionnaire médical.



Une équipe à votre écoute pour vous conseiller sur les produits :

- par téléphone :
+ 33 (0)3 28 04 69 85
- par mail :
contact@assur-travel.fr



**Téléchargez
votre application
GAPI Adhérents et gérez
votre contrat et vos
remboursements
sur votre mobile.**



GAPI Adhérents

Disponible sur
App Store

Disponible sur
Google play

DÉCOUVREZ

médecin**direct**

à vos côtés, où que vous soyez

Une question de santé ? Consultez un médecin généraliste ou spécialiste par écrit, par téléphone ou par vidéo 24h/24 et 7/7.

La téléconsultation médicale MédecinDirect est 100% prise en charge par votre assureur.



COMMENT ÇA MARCHE ?

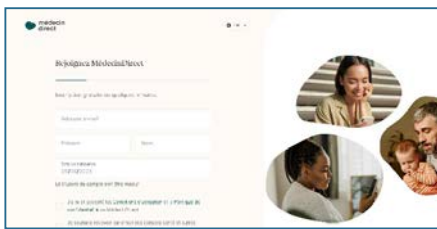
Pour bénéficier de la téléconsultation médicale MédecinDirect :

1



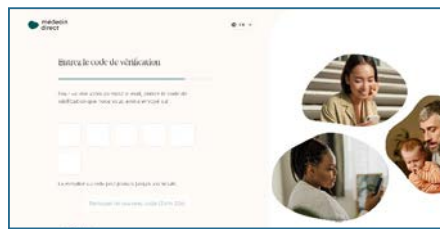
Rendez-vous sur le site www.medicindirect.fr ou sur l'application gratuite MédecinDirect (disponible sur iOS et Android).

2



Remplissez le formulaire d'inscription pour créer votre compte, en renseignant votre numéro de téléphone, puis définissez votre mot de passe.

3



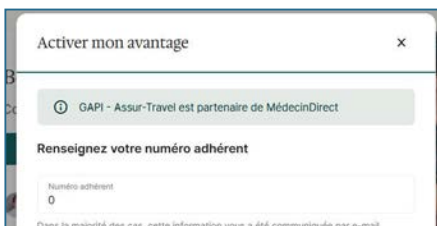
Entrez le code de vérification envoyé sur votre adresse mail pour valider votre inscription.

4



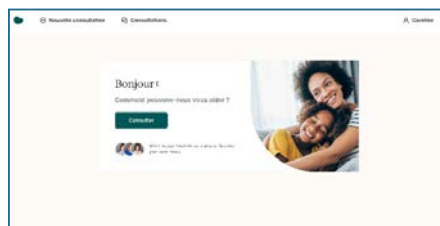
Renseignez le nom de votre assureur, entreprise ou mutuelle afin de bénéficier de consultations 100% prises en charge en vérifiant si votre mutuelle, assurance ou entreprise est partenaire de MédecinDirect.

5



Afin d'activer votre code avantage, renseignez votre numéro d'adhérent qui vous a été communiqué lors de votre inscription.

6



Cliquez sur «nouvelle consultation» pour être mis en relation avec un médecin.

Un service disponible :



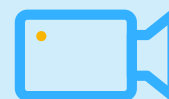
24/7



Par écrit



Par téléphone



Par vidéo

DES OUTILS DE GESTION ADAPTÉS À LA MOBILITÉ INTERNATIONALE

Assur-Travel met à la disposition de ses clients des outils connectés pour faciliter la gestion de ses contrats à distance.

Un site internet : www.gapigestion.com



L'application « Gapi adhérents »

Par cette application, l'assuré accède via son smartphone à toutes les fonctionnalités de son espace personnel du site : www.gapigestion.com.

- Il accède à toutes les informations de son contrat.
- Il suit ses remboursements.
- Il accède à tous les N° de téléphone d'urgence : Assistance rapatriement tiers payants.
- Il accède au réseau de soins de sa zone.
- Par une simple photographie et par un clic, il envoie au centre de gestion ses factures de soins avec la procédure **CLICK AND CASH BACK**.



Bienvenue

Numéro adhérent :

Que pouvons-nous faire pour vous ?



COMMENT ADHÉRER ?

Définitions et champ d'application



BÉNÉFICIAIRES

Personnes physiques âgées de moins de 80 ans à la souscription du contrat en cas de souscription pour un séjour en Zone Monde hors USA et Canada. Personnes physiques âgées de moins de 65 ans en cas de souscription pour un séjour en Zone Monde y compris USA et Canada ou en cas de souscription de la formule First. L'assuré est désigné ci-après sous le terme « vous ».

DOMICILE

Votre lieu de résidence principal et habituel déclaré à la souscription, constituant le domicile fiscal.

DÉPLACEMENTS GARANTIS

Tout déplacement à l'étranger d'une durée maximum de 36 mois.

ÉVÉNEMENTS GARANTIS

Maladie, blessure ou décès lors d'un déplacement garanti y compris en cas d'épidémie.

Délai de carence : Les prestations sont acquises après un délai de 5 jours à compter de la date de souscription du contrat, si l'assuré se trouve dans son pays de destination le jour de la souscription du contrat.

TERRITORIALITÉ

Les garanties s'appliquent dans la zone de couverture choisie lors de la souscription (voir définition « Zone de couverture »), sauf dans votre pays de domicile (sauf dérogation prévue à l'article 2 « Frais médicaux et d'hospitalisation dans le pays de domicile »).

Les déplacements en dehors de la zone sélectionnée à la souscription et dans les pays exclus ne sont pas couverts.

D'une manière générale, sont exclus les pays en état de guerre civile ou étrangère, d'instabilité politique notoire, subissant des mouvements populaires, émeutes, actes de terrorisme, représailles, restriction à la libre circulation des personnes et des biens (quel qu'en soit le motif, notamment de sécurité, météorologique...). Le contrat prendra pour référence les indications fournies par le Ministère des Affaires Etrangères français.

Processus d'adhésion

Adhérez et payez en ligne :

- Complétez l'adhésion en ligne.
 - Payez la souscription par CB.
 - Vous recevrez par retour de mail l'attestation de garantie et la notice d'information.
- En quelques minutes, l'adhésion est validée.

Vous ne souhaitez pas payer en ligne :

- Adhérez en ligne, imprimez le bulletin d'adhésion,
- Réglez la souscription par virement ou par chèque :

ASSUR TRAVEL – Service Souscriptions
ZONE D'ACTIVITE ACTIBURO
99 Rue Parmentier - 59650 Villeneuve d'Ascq

À réception de l'adhésion et du règlement nous procéderons à l'enregistrement du contrat et nous vous communiquerons l'attestation de garantie ainsi que la Notice d'Information.

La Prime est payable d'avance et en une seule fois à la souscription du contrat.

GARANTIES / REMBOURSEMENTS

QUELLES GARANTIES ?

3 niveaux de garanties vous sont proposés :

L'offre FIRST

(Pour les moins de 65 ans)

Frais de santé jusqu'à 75 000 €
Assistance rapatriement

L'offre ACCESS

Frais de santé jusqu'à 250 000€
Assistance rapatriement
Assurance bagages
Assurance responsabilité civile
Prévoyance

L'offre PRIME

Frais de santé jusqu'à 500 000€
Assistance rapatriement
Assurance bagages
Assurance responsabilité civile
Prévoyance

LES GARANTIES SANTÉ ET ASSISTANCE AUX PERSONNES 1/2

		LIMITATIONS		
		FIRST (Limite d'âge à 65 ans)	ACCESS	PRIME
Frais Médicaux à l'étranger au 1^{er} euro (y compris en cas d'épidémie ou de pandémie)				
Monde entier		100% des frais réels avec un maxi de 75 000 € / assuré	100% des frais réels avec un maxi de 250 000 € / assuré	100% des frais réels avec un maxi de 500 000 € / assuré
Franchise		30 € / pathologie / assuré	Pas de franchise	Pas de franchise
H Hospitalisation				
Avance des frais d'hospitalisation (hospitalisation de plus de 24h)		100% des frais réels	100% des frais réels	100% des frais réels
Transport en ambulance		100% des frais réels	100% des frais réels	100% des frais réels
Frais de séjour (y compris forfait journalier en France)		100% des frais réels	100% des frais réels	100% des frais réels
Honoraires médicaux et chirurgicaux		100% des frais réels	100% des frais réels	100% des frais réels
Examens, analyses, médicaments		100% des frais réels	100% des frais réels	100% des frais réels
Actes médicaux		100% des frais réels	100% des frais réels	100% des frais réels
Médecine ambulatoire courante				
Consultations médecins généralistes ou spécialistes		100% des frais réels	100% des frais réels	100% des frais réels
Analyses, examens de laboratoire		100% des frais réels	100% des frais réels	100% des frais réels
Radiologie		100% des frais réels	100% des frais réels	100% des frais réels
Pharmacie		100% des frais réels	100% des frais réels	100% des frais réels
Actes d'infirmiers et de kinésithérapeutes (2)		100% des frais réels	100% des frais réels	100% des frais réels
Téléconsultation  à vos côtés, où que vous soyez		100% des frais réels	100% des frais réels	100% des frais réels
Dentaire (y compris en cas d'épidémie ou de pandémie)				
Soins dentaires d'urgence		150 €	300 € / maladie & 600 € accident	300 € / maladie & 600 € accident
Optique				
Paire de lunette de remplacement suite accident		Non	150 € / assuré	150 € / assuré
Frais médicaux dans votre pays d'origine retour temporaire				
Prise en charge des frais médicaux et d'hospitalisation		20 000 € / assuré	20 000 € / assuré	20 000 € / assuré
Franchise		30 € / pathologie / assuré	30 € / pathologie / assuré	30 € / pathologie / assuré

(2) Kinésithérapie plafonnée à 10 séances et 50€ maximum par séance suite à la survenance d'un accident garanti pendant la durée de validité du contrat.

GARANTIES / REMBOURSEMENTS

LES GARANTIES SANTÉ ET ASSISTANCE 2/2

LIMITATIONS			
	FIRST (Limite d'âge à 65 ans)	ACCESS	PRIME
Assistance aux personnes en cas de maladie ou blessure (y compris en cas d'épidémie ou de pandémie)			
Contact médical	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Transport - rapatriement médical (y compris en cas d'épidémie ou de pandémie)	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Visite d'un proche	Frais d'hôtel 80 € / nuit (10 nuits)	Frais d'hôtel 80 € / nuit (10 nuits)	Frais d'hôtel 80 € / nuit (10 nuits)
Poursuite du séjour garanti	100% des frais réels	100% des frais réels	100% des frais réels
Retour anticipé : en cas de maladie grave d'un proche parent	Transport par avion classe éco ou train 1ère classe	Transport par avion classe éco ou train 1ère classe	Transport par avion classe éco ou train 1ère classe
Assistance complémentaires aux personnes en cas d'épidémie ou de pandémie			
Retour impossible	Billet retour : 1000 € max / pers	Billet retour : 1000 € max / pers	Billet retour : 1000 € max / pers
Frais hôteliers suite à retour impossible	Frais d'hôtel 80 € / nuit pendant 7 nuits / pers	Frais d'hôtel 80 € / nuit pendant 7 nuits / pers	Frais d'hôtel 80 € / nuit pendant 7 nuits / pers
Frais hôteliers suite à mise en quarantaine	Frais d'hôtel 80 € / nuit pendant 7 nuits / pers	Frais d'hôtel 80 € / nuit pendant 7 nuits / pers	Frais d'hôtel 80 € / nuit pendant 7 nuits / pers
Prise en charge d'un forfait téléphonique local	Jusqu'à 80 €	Jusqu'à 80 €	Jusqu'à 80 €
Soutien psychologique suite mise en quarantaine ou rapatriement	5 entretiens / événement	5 entretiens / événement	5 entretiens / événement
Valise de secours	100 € max / pers et 30 € max par famille	100 € max / pers et 30 € max par famille	100 € max / pers et 30 € max par famille
Aide-ménagère	15h00 réparties sur 4 semaines	15h00 réparties sur 4 semaines	15h00 réparties sur 4 semaines
Livraison de courses ménagères	15 jours max et 1 livraison / semaines	15 jours max et 1 livraison / semaines	15 jours max et 1 livraison / semaines
Assistance aux personnes en cas de décès			
Rapatriement du corps	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Frais de cercueil nécessaire au transport	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Retour anticipé : en cas de décès d'un proche parent	Billet aller et retour (1)	Billet aller et retour (1)	Billet aller et retour (1)

(1) Transport par avion classe économique ou train 1^{ère} classe.

LES GARANTIES ASSISTANCE VOYAGE, ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE VIE PRIVÉE, ASSURANCE

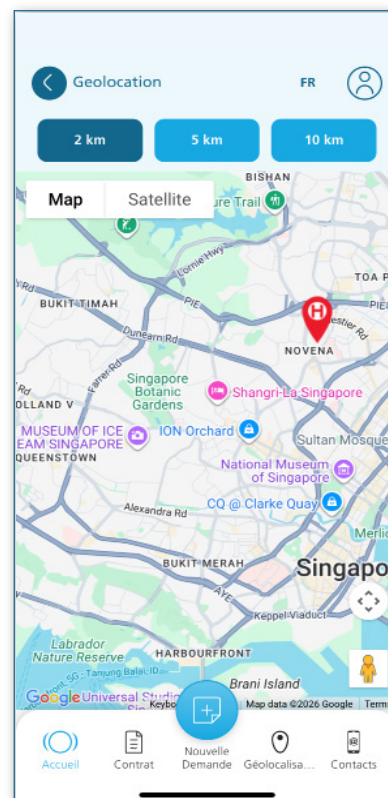
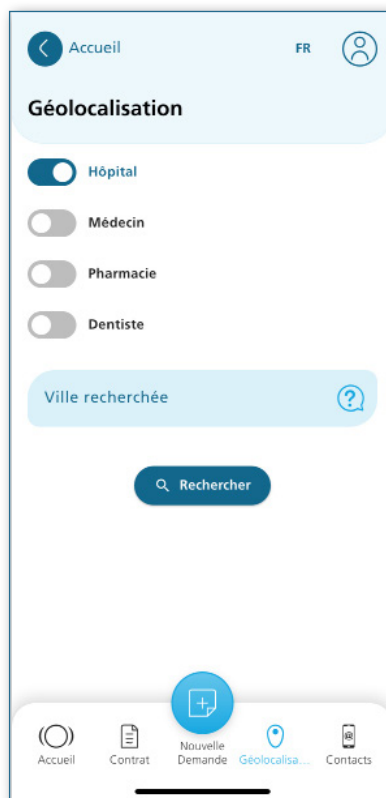
	LIMITATIONS		
	FIRST (Limite d'âge à 65 ans)	ACCESS	PRIME
 Assistance voyage			
Avance de caution pénale	Non	15 245 €	15 245 €
Prise en charge des honoraires d'avocat	Non	3 049 €	3 049 €
Informations pratiques «voyage»	Non	Frais réels	Frais réels
Frais de recherche et de secours	Non	5 000 € / assuré et 10 000 € / événement	6 000 € / assuré et 10 000 € / événement
Avance de fonds perte / vols papiers / moyens de paiement	Non	1 000 €	1 000 €
 Assurance Responsabilité Civile Vie Privée			
Tous préjudices confondus	Non	1 500 000 € monde entier 500 000 € USA / CANADA	1 500 000 € monde entier 500 000 € USA / CANADA
Domages matériel et immatériels consécutifs	Non	450 000 €	450 000 €
Franchise	Non	150 €	150 €
 Assurance bagages			
Destruction, détérioration ou vol des bagages	Non	250 € / personne	500 € / personne
Dont objets précieux, y compris matériel sportif	Non	100 €	100 €
Dont ordinateurs portables et téléphones / smartphones	Non	100 €	100 €
Dont vol à l'intérieur d'une voiture ou d'un van	Non	100 €	100 € / dossier
Franchise	Non	25 € / dossier	25 € / dossier
 Prévoyance			
Décès accidentel	Non	12 000 €	12 000 €
Infirmité permanente partielle ou totale suite à un accident	Non	50 000 €	50 000 €
Maximum par événement	Non	Non	Non

GARANTIES / REMBOURSEMENTS

OU SE FAIRE SOIGNER ?

Nous mettons à votre disposition sur l'application Gapi Adhérents la liste des médecins, cliniques, hôpitaux de votre zone géographique.

Vous avez la possibilité de laisser un avis afin de faire bénéficier de votre expérience à l'ensemble des expatriés de la zone.



COMMENT SE FAIRE PRENDRE EN CHARGE ?

En cas d'hospitalisation ou demande d'assistance.



Seul l'appel téléphonique du bénéficiaire au moment de l'événement permet la mise en œuvre des prestations d'assistance.

Dès réception de l'appel, **MUTUAIDE ASSISTANCE**, après avoir vérifié les droits du demandeur, organise et prend en charge les prestations prévues dans la présente convention.

Pour bénéficier d'une prestation, **MUTUAIDE ASSISTANCE** peut demander au bénéficiaire de justifier de la qualité qu'il invoque et de produire, à ses frais, les pièces et documents prouvant ce droit.

Le bénéficiaire doit permettre à nos médecins l'accès à toute information médicale concernant la personne pour laquelle nous intervenons. Cette information sera traitée dans le respect du secret médical.

MUTUAIDE ASSISTANCE ne peut en aucun cas se substituer aux organismes locaux de secours d'urgence et intervient dans la limite des accords donnés par les autorités locales, ni prendre en charge les frais ainsi engagés, à l'exception des frais de transport en ambulance ou en taxi jusqu'au lieu le plus proche où pourront être prodigués les soins appropriés, en cas d'affection bénigne ou de blessures légères ne nécessitant ni un rapatriement ni un transport médicalisé.

N° D'APPEL D'URGENCE

Pour toute demande d'assistance ou de prise en charge de frais médicaux, nous mettons à votre disposition un N° d'appel.





Pour le remboursement de vos frais médicaux (hors d'hospitalisation)

Notre gestionnaire **GAPI** vous rembourse vos prestations sous 48 heures, à réception de vos feuilles de soins et de vos justificatifs.

Vous retrouverez sur votre espace personnel du site www.gapigestion.com, les tableaux de bord vous permettant de suivre vos remboursements.



Les demandes de remboursement doivent être déposées sur votre espace personnel sur www.gapigestion.com ou sur l'application Gapi Adhérents.

Vous pouvez nous joindre :

- par téléphone de France : **03.20.33.96.76**
- par téléphone de l'étranger : **33.3.20.33.96.76** précédé de l'indicatif local d'accès au réseau international
- par e-mail : service-medical@gapigestion.com



Pour nous permettre d'intervenir dans les meilleurs délais, nous vous remercions de nous communiquer les informations suivantes :

- N° d'adhésion ASSUR TRAVEL et n° de contrat,
- RIB (pour la 1^{ère} demande de remboursement uniquement),
- Factures des soins réglés,
- Prescriptions médicales,
- Le formulaire de demande de remboursement signé, accompagné des comptes rendus (consultation/examen / hospitalisation) ou de tout élément que l'assureur juge nécessaire.

Pour tous les frais médicaux (hors frais d'hospitalisation), déposez vos justificatifs via votre application « GAPI Adhérents »

(conservez bien les originaux, ils peuvent vous être demandés en cas de contrôle par la compagnie)



ASSUR-TRAVEL, partenaire de votre mobilité.

Animé par des professionnels de l'assurance, ASSUR-TRAVEL, courtier grossiste, est spécialisé dans la conception et la gestion de programmes d'assurance liés à la mobilité internationale.

Partenaire de la Caisse des Français de l'Étranger, ASSUR-TRAVEL compte plus de 7.000 clients expatriés dans le monde entier. Chaque mois 100 nouveaux expatriés choisissent nos contrats santé.

De nombreuses entreprises, PME ou groupes internationaux font confiance à ASSUR-TRAVEL.

Fort de cette confiance ASSUR-TRAVEL a étendu sa gamme de contrats aux étudiants, aux étrangers séjournant temporairement en France et dans le monde entier, ainsi qu'aux séjours professionnels et/ou de loisirs de courtes durées. ASSUR-TRAVEL assure aujourd'hui les voyages de plus de 1.000.000 personnes par an.

ASSUR-TRAVEL s'est associée avec les acteurs majeurs de la mobilité internationale :



MGEN

Le groupe MGEN fait partie du Groupe VYV. L'ensemble des composantes du groupe et leurs 40 000 collaborateurs, protège 10 millions de personnes et propose des solutions adaptées à plus de 72 000 employeurs publics et privés.



GAPI

Filiale à 100% d'ASSUR TRAVEL, GAPI gestionnaire de frais de santé à l'international bénéficie de l'expertise et du savoir-faire de la gestion des frais de santé à l'international en complément de la sécurité sociale de la CFE ou au premier Euro. GAPI gère à ce jour plus de 10.000 détachés et expatriés dans le monde.



GSL

Assureur français spécialisé dans la protection de risques complexes et atypiques. Avec une approche personnalisée et une solide connaissance des besoins de ses clients, GSL est devenu un acteur expert de l'assurance spécialisée

CONTACTEZ NOTRE SERVICE COMMERCIAL

Pour des renseignements complémentaires :

Par téléphone au +33 (0)3 28 04 69 85 de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00.

contact@assur-travel.fr

Pour faire une demande de devis en ligne ou souscrire sur notre site : www.assur-travel.fr



assur-travel
Partenaire de votre mobilité

ASSUR-TRAVEL - Courtier Grossiste en assurances - N° ORIAS 07030650 - www.orias.fr

Siège social : ZONE D'ACTIVITE ACTIBURO - 99 Rue Parmentier - 59650 VILLENEUVE D'ASCQ - France - Tél: 03 20 34 67 48 - Fax: 03 20 64 29 17

SAS au capital de 100.000 € - RCS LILLE 451 947 378

Entreprise régie par le Code des assurances sous l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 4 place de Budapest CS92459 - 75436 Paris cedex 09

Souscripteur d'une assurance Responsabilité Civile et Garantie financière LLOYD'S INSURANCE COMPANY SA N°PIFI-202411-LLB6-100125.

Conformément aux dispositions de l'article L.520-1-II b du code des assurances, Assur-travel exerce comme courtier en assurances.

La liste des compagnies d'assurance avec lesquelles nous travaillons est à votre disposition sur simple demande.

Service réclamation : ASSUR TRAVEL- Service Réclamation - ZONE D'ACTIVITE ACTIBURO - 99 Rue Parmentier - 59650 VILLENEUVE D'ASCQ - Tél: 03 20 34 67 48

Délais de traitement des réclamations : sous 10 jours ouvrables à compter de la réception de la réclamation.

Si notre service réclamation ne vous donne pas satisfaction, vous pouvez saisir le Médiateur de l'Assurance :
par courrier simple à : LA MEDIATION de L'ASSURANCE - POLE PLANETE CSCA - TSA 50110 - 75441 PARIS cedex 09
ou par email à le.mediateur@mediation-assurance.org ou à partir du site : <https://www.mediation-assurance.org/>